N° 1202. MERCREDI 1er NOVEMBRE 1865 10me année

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 » francs par an. » » 14 » » six mois. » » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE, BULLIER et Cie, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITTE BULLIER et Cie pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 31 Octobre 1865

BULLETIN

Les frégates *Gomer* et *Labrador* sont arrivées à Civita-Vecchia, où elles recevront à bord les troupes de cantonnement remplacées par les gendarmes pontificaux sur les frontières napolitaines. Un journal assure qu'il n'y aura pas d'autre rappel de contingents d'occupation avant le printemps prochain.

Le scrutin de ballotage qui vient de s'effectuer dans un grand nombre de colléges d'Italie a confirmé les résultats de la première réunion électorale. Le parti modéré l'emporte décidément, la gauche et la droite ne figureront dans le nouveau Parlement qu'à l'état de fraction et de protestation.

Le *Journal de Rome* annonce que le Pape a nommé le général Kanzler ministre des armes, en remplacement de Mgr de Mérode, qui est exonéré de ses fonctions pour raisons de santé.

La société qui s'est formée pour mettre des capitaux au service de la colonisation en Algérie et pour y développer le commerce, l'agriculture, l'industrie et les travaux publics, va, nous dit-on, très prochainement commencer son œuvre.

Déjà, d'après les instructions précédemment adressées aux diverses autorités civiles et militaires de notre colonie, les ingénieurs ont dressé le tableau complet des nombreuses entreprises d'amélioration agricole que réclament les besoins des trois provinces algériennes, et ces renseignements ont été envoyés au ministre de la guerre et à celui de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Dans cette liste figure l'établissement de dix grands barrages-réservoirs sur les principaux cours d'eau de l'Algérie, pour répandre largement l'irrigation indispensable à la production du coton et des céréales sur le territoire africain.

Les Chambres de commerce algériennes ont, de leur côté, adressé à l'administration des indications détaillées et complètes sur les besoins essentiels du commerce et de l'industrie, et sur les moyens de donner satisfaction à ces besoins. On réclame surtout la multiplication des banques et le développement du crédit, dont l'absence a jusqu'à présent apporté la principale entrave au développement des transactions commerciales et à l'activité industrielle qui trouve en Algérie toutes les matières premières en abondance et à bas prix.

On s'occupe en ce moment de réunir et de coordonner tous ces documents pour en extraire le programme des travaux et des entreprises auxquels la société va bientôt consacrer ses capitaux et ses efforts.

Les funérailles de lord Palmerston ont été une véritable démonstration nationale. La foule était immense. Les bureaux des principales administrations étaient fermés. Les affaires ont été comme suspendues dans la Cité. Les cochers des voitures publiques avaient tous un crêpe noir à leur fouet.

Le convoi funèbre était imposant. Les clubs et les autres maisons devant lesquels a passé le convoi étaient tendus de noir. Aucune force militaire ne faisait partie du cortége, à l'exception du corps des volontaires irlandais résidant à Londres, dont lord Palmerston était membre, et du corps des volontaires de Romsey. Les corporations d'un grand nombre de villes de provinces étaient représentées à la cérémonie.

Le ministère athénien a donné sa démission par suite de la question financière.

A la date des dernières nouvelles, une vive agitation régnait à Athènes. On croyait que M. Bulgaris serait chargé de former un nouveau ministère.

On a des nouvelles de New-York du 18 octobre. Les collisions sont fréquentes entre les blancs et les nègres émancipés. Un conseil militaire s'est réuni afin de prévenir de nouveaux troubles.

Le congrès des Fénians s'est réuni le 16 à Philadelphie. Le président a annoncé un envoi spécial des autorités républicaines irlandaises contenant des nouvelles encourageantes.

Le général juariste Ortega a été arrêté à cause des dépenses faites par le colonel Allez pour des enrôlements mexicains. Il a été relâché sous caution.

J. REBOUX.

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le préfet,

» Le Corps législatif a été saisi, dans le cours de la dernière session, d'un projet de loi sur les sociétés. Le titre IV et dernier de ce projet est exclusivement relatif aux sociétés de *coopération*.

» Les sociétés de coopération, qu'on nomme plus communément sociétés coopératives, peuvent se proposer trois buts distincts, susceptibles d'être séparés ou réunis : l'achat d'objets de consommation, le crédit, la production.

» La commission chargée de l'examen du projet de loi sur les sociétés coopératives a exprimé le désir que le gouvernement fît procéder à une enquête administrative qui aurait pour but :

» 1° De recueillir des renseignements précis sur l'organisation des sociétés de cette nature qui existeraient en France ;

» 2° De constater les besoins auxquels ces sociétés doivent satisfaire ;

» 3° D'examiner sur quels points la législation actuelle a pu entraver leur création et arrêter leur développement, et dans quelle mesure il importerait dès lors de la modifier ; de réunir, en un mot, tous les faits et tous les éléments d'appréciation qu'une expérience récente pour la France, mais déjà ancienne pour l'étranger, notamment en Allemagne et en Angleterre, peut fournir sur des associations peu connues.

» En vous invitant, Monsieur le préfet, à faire procéder dans votre département à une enquête approfondie sur les divers points que je viens d'indiquer, j'ai à peine besoin d'appeler votre attention sur l'importance que le projet de loi relatif aux sociétés de coopération tire des circonstances actuelles et sur l'importance qu'il est appelé à exercer dans le mouvement économique qui se produit depuis plusieurs années.

» Les réformes considérables opérées par le gouvernement dans la législation commerciale et industrielle, l'activité nouvelle que ces réformes ont provoquée parmi les classes ouvrières et que des événements particuliers, tels que l'Exposition universelle en 1862, vont encore développer; les nombreuses applications qui ont été faites, dans le cours de cette année, de la faculté de coalition, toutes ces circonstances me paraissent de nature à accroître l'intérêt qui s'attache au projet de loi dont il s'agit. A diverses reprises, en effet, les délégations ouvrières ont exprimé l'opinion que les coalitions et les grèves ne pourraient être arrêtées que par le progrès du mouvement coopératif. Tout en tenant compte de ce que des espérances trop absolues peuvent avoir d'exagéré, il est permis de dire que la question des sociétés de coopération touche aux intérêts les plus sérieux des populations ouvrières, et qu'une enquête dans laquelle ces intérêts seraient entendus ne pourrait produire qu'un excellent effet moral parmi les ouvriers, car elle serait une preuve nouvelle de la sollicitude dont le gouvernement est sans cesse animé à leur égard. »

Qu'est-il resté des railleries plus ou moins spirituelles, des sarcasmes plus ou moins généreux dirigés, dans ces derniers jours, contre le luxe ou la légèreté des femmes ? Rien. Les choses ont suivi leurs cours habituels, pas un ruban de moins, pas une réserve de plus.

Pour ce qui regarde le travail des femmes, même observation. On a multiplié les écrits, les doléances. Cela a-t-il modifié en quoi que ce soit le sort de la fille, de l'épouse, de la mère de l'ouvrier ? Allez chercher la réponse à cette question dans la mansarde de la cité, dans la chaumière de la campagne. On vous répondra : « Des donneurs de conseils, il y en a trop; des organisateurs d'assistance, il n'y en a pas assez. »

Ailleurs, lorsque nous parlons, on agit. C'est ainsi qu'en ce moment même, il s'organise en Prusse des associations ayant pour objet de protéger la femme prolétaire à la fois contre l'indigence et contre l'immoralité. Est-ce donc une œuvre sans perspective, une entreprise irréalisable ? On aura bientôt la preuve du contraire. Esprits frondeurs, cœurs insouciants, sachez que le vice n'est pas moins haï dans la famille laborieuse que parmi les classes favorisées. La honte est une infériorité. Comme toutes les infériorités, on ne la subit qu'à son corps défendant.

Il s'est trouvé, à Leipsig, des femmes du monde, des mères de famille, celles-ci riches, celles-là aisées, toutes chrétiennes et intellegentes, qui se sont mis en tête d'organiser une sorte de protectorat au profit des filles et des femmes des travailleurs. Des statuts ont été dressés, des listes ont été formées. En quinze jours, dans la ville seulement, trois cents adhésions. Disons que les maris, quoique n'intervenant pas ostensiblement, sont complices. Il y a des magistrats, des membres du clergé, des commerçants, des propriétaires. Le Conseil ne se montre pas, mais l'argent se fait voir. Une collecte véritablement bienfaisante celle-là, puisque son produit détournera de la voie mauvaise de pauvres créatures qui ne demandent qu'à rester dans la bonne.

En Allemagne, comme chez nous, tout est matière à congrès, politique, scientifique, philantropique. Leipsig a donc eu pas plus tard que dimanche dernier, un congrès de femmes. L'ordre y a été parfait, les discours contenus, l'amour-propre mis de côté ; tellement que les membres de « l'autre sexe » invités à la réunion ont pu y recevoir maint exemple salutaire. La présidente de l'œuvre, Mme Otto Péters, veuve du célèbre journaliste allemand, a exposé le programme de l'association et annoncé que, d'ores et déjà, le concours du gouvernement lui était acquis non seulement à Dantzig et à Berlin, mais dans les provinces et districts du royaume.

Les sociétés succursalistes, de même que l'assemblée centrale s'appliqueront : 1° à fonder et à entretenir des ouvroirs pour les jeunes filles de la classe laborieuse ; 2° à placer et surveiller les apprenties et les ouvrières ; 3° à propager et développer les sociétés de secours mutuels dans l'intérêt des personnes appliquées aux travaux d'aiguille et autres; 4° à substituer, autant que possible la femme à l'homme dans les labeurs usurpés par celui-ci et où la dextérité, le goût, l'intelligence peuvent se passer de la force musculaire ; 5° à créer des expositions affectées aux produits du travail des femmes ; 6° à instituer des récompenses décernées publiquement, chaque année, aux sociétaires les plus méritantes.

Ce programme, on le voit, embrasse beaucoup de choses. Il ne réalisera pas tout le bien qu'en se promet. C'est le sort des tentatives philantropiques. On peut en attendre cependant de précieux résultats. Le premier sera de rendre force et courage à beaucoup de femmes qui, dans le combat social, n'apportent que leur faiblesse et leur pauvreté. La main qu'on leur tend sera bénie sur la terre et dans le ciel.

A. BAYVET.

On lit dans le *Moniteur* :

« Suivant une récente délibération de la commission de surveillance de la Caisse d'amortissement des dépôts et consigna-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 1er NOVEMBRE, 1865.

N° 3

LA FEMME D'UN VANITEUX.

LES FIANCÉS.

(*Suite.*)

Que faisait Hélène pendant ce temps-là ? Assise au chevet de Marguerite, la vieille femme de charge, elle aidait Charlotte à lui poser des sangsues, car la jeune servante en avait peur et n'osait y toucher. En quittant la malade, paisiblement endormie, elle rencontra dans la cour M. Marsange.

« Vous avez fait une promenade bien matinale, lui dit-il.

— J'en fais une chaque jour, répondit-elle avec froideur, mais en rougissant.

— Toujours toute seule ?

— C'est selon.

— Nous avons été privés de vous voir au déjeuner.

— On n'est jamais mieux qu'où l'on se sent indispensable. J'ai suivi cette règle.

— Une jeune dame ne se doit-elle pas avant tout à celui qui l'aime ? Votre fiancé a souffert de votre absence.

— Ce n'est pas à vous qu'il s'en est plaint, sans doute ? »

A ces mots, elle le salua d'un signe de tête accompagné d'un regard hautain, et elle s'éloigna.

Carlos quitta l'Abbaye une heure après.

Dans la soirée, la famille Dalbray fit une promenade dans le parc, pour jouir d'un magnifique coucher de soleil. Hélène et son fiancé prirent place sur un banc de gazon, un peu à l'écart, et Albert, serrant une des mains de la jeune fille dans les siennes, lui dit d'une voix émue :

« Ma chère Hélène, j'ai tant souffert ces derniers jours que j'ai résolu de vous demander en toute franchise si vos sentiments pour moi n'ont point changé, si vous ne regrettez pas de m'avoir promis votre main. Parfois je crains que si, et alors je suis bien malheureux. La moindre inégalité de votre humeur, la moindre parole froide de votre bouche m'affligent profondément. Je songe que vous êtes riche et que je suis pauvre ; le désespoir me prend, et je vous fuirais si l'amour qui m'enchaîne à vous n'était plus fort que moi. »

Ce langage était habile ; tous les sentiments généreux d'Hélène s'en émurent, et elle répondit du fond du cœur :

« Pardonnez-moi, mon bon Albert ; c'est bien involontairement que je vous afflige. Pas une seule fois, je vous le jure, je ne me suis repentie du ma promesse. Ne me parlez plus ni de votre pauvreté ni de ma fortune, auxquelles je ne songe point, moi. Mon affection pour vous est aussi solide que sincère. Si parfois je vous parais froide, indifférente, ne vous en prenez qu'à mon caractère bizarre, à mon malheureux penchant à la rêverie, jamais à mon cœur ; et soyez indulgent pour mes défauts, dont je chercherai sérieusement à me corriger quand je serai votre femme.

— Et quand donc, Hélène, aurai-je la félicité de vous appeler ainsi ? Oh ! ne me faites pas languir trop longtemps. Si vous m'aimez, si mon bonheur vous est cher, si mon repos a quelque prix à vos yeux, promettez-moi que notre mariage sera célébré le 8 octobre, jour anniversaire de ma naissance.

— Soit, répondit-elle avec douceur, que votre désir s'accomplisse, Albert ! »

Ochard se livra aux transports d'une joie folle, couvrant de baisers les mains d'Hélène et lui prodiguant sur tous les tons les protestations d'amour et de reconnaissance. Elle y répondait par des sourires caressants et des paroles affectueuses, mais où rien ne sentait la passion ni l'enivrement. Sa physionomie respirait plutôt la satisfaction paisible que donne la conscience d'avoir fait un heureux.

Les natures poétiques commettent souvent de graves méprises sur leurs propres sentiments. Parlez à leur imagination, elles croient que vous avez fait vibrer les cordes de leur cœur. Éveillez leur compassion, leur générosité, et vous êtes sûrs du triomphe. Elles se trompent de même sur leur caractère. Ainsi, accoutumée dès l'enfance à d'incessants efforts pour dominer ses impressions, Hélène se figurait posséder un empire absolu sur elle-même. Elle avait maîtrisé tant de fois des sentiments exaltés, des mouvements impétueux prêts à faire explosion, qu'elle se croyait à l'abri des passions vives et fortes. Elle voulait être une femme sensée, calme, modérée en tout, prenant la raison pour règle de ses attachements comme de sa conduite.

Elle avait accueilli avec indifférence les hommages d'une foule de prétendants. Elle leur trouvait l'esprit et le cœur également vides, et elle était résolue à ne faire choix que d'un homme doué d'éminentes qualités morales et intellectuelles. M. Albert Ochard sut la captiver par son élocution vive et facile, par une certaine richesse d'idées encore accrue des ressources qu'une excellente mémoire lui permettait de puiser dans ses lectures, et par un remarquable talent de prêter, grâce au charme de son langage, de la couleur et de l'intérêt aux moindres bagatelles. C'était bien l'homme qu'il fallait pour plaire à une jeune fille dont l'imagination se laissait prendre aux apparences. Elle lui crut une intelligence supérieure et une âme ouverte à tous les grands et nobles sentiments. En acceptant sa main, elle avait la confiance qu'ils seraient heureux l'un par l'autre.

Du reste, quoi qu'il advint, Hélène était incapable de ne pas s'efforcer loyalement de faire le bonheur de son mari. Le trait dominant de son caractère était les respect du devoir. Il devait être sa force et sa défense contre les entraînements de l'imagination. Or, elle était rêveuse, exaltée, enthousiaste, mais son penchant naturel, aussi bien que les sages enseignements de la tante Sophie, la portaient à ne se passionner que pour le bon et le beau. Elle ne cherchait point à faire de sa vie un roman ; elle aspirait à l'employer d'une façon plus noble et plus utile, c'est-à dire au bonheur des autres et à son propre perfectionnement.

Malgré les objections de Mme Dalbray, elle maintint la promesse qu'elle avait faite à Ochard de l'épouser au mois d'octobre. Il avait quitté l'Abbaye le soir même de l'entretien rapporté ci-dessus, et un voyage d'affaires pour un client devait le retenir assez longtemps loin de sa fiancée.

En revanche, Carlos venait souvent chez M. Dalbray ; parfois même il y passait plusieurs jours de suite. Il causait peu avec Hélène, et ne perdait pas une occasion de décocher contre elle un trait malin, une allusion plus ou moins directe. Elle en souffrait et s'en irritait secrètement sans trop se rendre compte du pourquoi. Mais autre chose l'inquiétait. Carlos se montrait fort assidu auprès d'Emma, trop assidu au gré d'Hélène, qui les observait avec attention. Elle surprenait dans les allures de M. Marsange ce je ne sais quoi, d'où l'on peut conclure à un caprice plutôt qu'à une affection sérieuse. Il lui semblait que Carlos cherchait simplement à s'amuser, mais que, par malheur, Emma, bien loin de s'en apercevoir, se faisait de dangereuses illusions sur les sentiments qu'elle *inspirait*.

Un matin qu'Hélène revenait toute rêveuse d'une promenade solitaire dans le parc, elle aperçut par une fenêtre, dans un salon du rez-de-chaussée, un spectacle qui la fit s'arrêter involontairement. Mme Sophie Dalbvay était assise sur un fauteuil, et devant elle se tenait à genoux M. Marsange. Sophie avait l'air triste, grave, presque courroucé. Hélène ne put voir le visage de Carlos. Après être demeurée un instant immobile de surprise, elle se retira en faisant un détour pour ne point passer devant la fenêtre.

Au déjeuner, Mme Dalbray fut pensive, plus affectueuse, plus prévenante encore que d'habitude pour son mari, et un peu froide envers Carlos. Celui-ci s'occupait d'Emma comme à l'ordinaire, riant et plaisantant beaucoup avec elle.

(1.) Reproduction interdite.